Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 035-213500937-20220228-DEL_2022_022-DE

VILLE DE
Dinard
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Date de la convocation : 21 février 2022
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 28 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit du mois de février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni au COSEC, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mme Nolwenn GUILLOU, M Yannick LOISANCE, Mme Martine GUÉNÉGANT M Christian FONTAINE, Mme Muriel BEZIEL, M Vincent REMY, Mme Marie-Claire MERVIN, MM Philippe BECAN, Alexandre MOTTE, Kevin STEINBACHER, Mme Catherine CABOT, MM Pascal GUICHARD, Christian CHAUFOUR, Mmes Laure ZATORSCHI, Guenhaëlle VEDIE, MM Thierry DE LA FOURNIERE, Jean-Patrick GUIBOUT, Mme Valérie SIMON, MM Christian POUTRIQUET, Bruno DESLANDES, Mme Catherine GUGUEN-GRACIE, M Frédéric LEMOINE, Mme Claudia CARFANTAN, M Fabrice LE TOQUIN, Mme Martine CRAVEIA SCHÜTZ, MM Eric DYEVRE, Francis LEROUX.

Absents représentés :

- Mme Mirella JEAN DE DIEU donne pouvoir à Mme Muriel BEZIEL
- Mme Laurence GARO donne pouvoir à M Alexandre MOTTE
- M Joyce DOUMENGE donne pouvoir à M Arnaud SALMON
- Mme Eva HELAINE donne pouvoir à Mme Martine GUÉNÉGANT
- Mme Marion VATAR donne pouvoir à Mme Valérie SIMON

Madame Muriel BEZIEL est nommée secrétaire de séance
par le Conseil Municipal.

Affaire inscrite à l'ordre du jour

DECISIONS BUDGETAIRES

DELIBERATION N°2022-022 – RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Présents : 28 **Représentés : 05** **Votants : 33**

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 035-213500937-20220228-DEL_2022_022-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et en particulier son article L 2312-1,

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport sur les orientations budgétaires pour 2022 et ont pu en débattre,

En conséquence, le Conseil municipal :

DECIDE

Article unique : de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2022 (rapport joint à la présente délibération).

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 1er mars 2022

MAIRIE DE DINARD Ille-et-Vilaine

Le Maire

Arnaud SALMON

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 04 MARS 2022 **et affichée en Mairie, le** 04 MARS 2022

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 035-213500937-20220228-DEL_2022_022-DE

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Comme chaque année, le Conseil municipal est appelé à débattre des grandes orientations de la commune. Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) constitue la première étape du cycle budgétaire avant l'acte politique majeur que représente le vote du budget primitif.

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L2312-1 du CGCT relatives à la forme et au contenu de ce débat en modifiant différents articles du code général des collectivités territoriales.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice mais également d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le ROB permet également aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

Pour ce faire, doit être présenté en Conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, les éléments de rémunérations du personnel ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 035-213500937-20220228-DEL_2022_022-DE